



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 9 / 2022

Mex, le 5 septembre 2022

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 33 de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, le conseil général, dans sa séance du 18 octobre 2021, a validé le préavis 7/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 au taux de 59.5%.

Au vu des incertitudes pour 2023 liées aux différentes augmentations des énergies, carburants et autres, ainsi que sur l'évolution des péréquations financières, la municipalité propose, afin de ne pas alourdir les charges de ses citoyens, de maintenir le taux d'impôt communal à 59.5 pour l'année 2023.

Pour information, le taux d'imposition moyen 2021 de toutes les communes vaudoises est de 67.6 (67.3 en 2020). Notre taux d'impôt est le plus bas du District du Gros-de-Vaud, dont le taux moyen est de 72.4 (72.5 en 2021).

La valeur de notre point d'impôt a évolué de la manière suivante : CHF 57'399 en 2017, CHF 70'575 en 2018, CHF 62'953 en 2019, CHF 58'521 en 2020 et CHF 50'880 en 2021.

CONCLUSIONS

Sur la base des éléments connus à cette période de l'année et des projections futures, la municipalité vous recommande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter de laisser le taux d'imposition communal 2023 à 59.5% de l'impôt cantonal de base et de maintenir inchangés les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX,

- vu le préavis 9 / 2022 de la municipalité
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de cette étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de valider le taux d'imposition communal 2023 à 59.5% de l'impôt cantonal de base et de maintenir inchangés les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition.

Adopté par la municipalité lors de sa séance du 5 septembre 2022.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

Le Syndic

La secrétaire

Gregory Wyss

Jurane Brandt

